

4ème Rallye du MARQUENTERRE VHC

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la Coupe de France 2022 des rallyes VHC

Pour les articles non spécifiés, il est nécessaire de se reporter au règlement du rallye moderne de support qui fera foi en cas de contestation.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du DETROIT, 294 rue du milieu 62610 BALINGHEM et le BERCK AUTO CLUB 26 rue Francis Pauchet BERCK SUR MER organisent le 9/10 septembre en doublure du 8^{ème} Rallye régional du MARQUENTERRE, le

4ème Rallye du MARQUENTERRE VHC

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le 27/05/2023 sous le numéro 2623 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 394 en date du 27/05/2023

1.1P. OFFICIELS. *Idem au règlement moderne sauf:*

Directeur de course	Dimitri Hembert (205021)
Commissaire techniques VHC	Responsable Marc Riche (2261)

Relation concurrents

1.2P. ELIGIBILITE

Coupe de France des Rallyes VHC 2020 (Coef.1) et pour le championnat des rallyes VHC de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France (pilotes et copilotes).

1.3P. VERIFICATIONS

Identique règlement rallye moderne

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Identique règlement rallye moderne. Utiliser la demande d'engagement spécifique VHC.

3.1.10P. Le nombre des engagés au 4ème Rallye du MARQUENTERRE VHC est fixé à 20 voitures maximum.

Le nombre maximum de voitures au départ ne dépassant pas 150 et si le nombre de VHC est inférieur à 20, le complément de voitures modernes se fera dans l'éventuelle liste d'attente si le chiffre de 130 est dépassé.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs :270,00 € + 5,00 € (commissaires LSAHF) = **275 €**
Sans la publicité facultative des organisateurs : 400,00 € + 5,00 € (commissaire LSAHF) = **405 €**
La somme de 5 € est exclusivement affectée aux challenges récompensant les commissaires de la Ligue du sport automobile des Hauts de France.

3.1.12P. Identique règlement moderne

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du 4ème Rallye du MARQUENTERRE VHC partira à **09h00**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme aux règles spécifiques VHC et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2021.

4.6P. IDENTIFICATION DES VEHICULES

Conforme au règlement de la FFSA

4.9P. GEOLOCALISATION

Identique au règlement rallye moderne

ARTICLE 6P. SITES ET INFRAStructures

Identique au règlement rallye moderne

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2021.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces: Non applicable.

Coupes:

La remise des coupes aux concurrents classés se fera sur le podium d'arrivée, au fur et à mesure de leur arrivée.

